

La Macif* renforce ses engagements en faveur de la transition écologique comme levier pour une relance économique responsable et durable.

A l'occasion de la publication de son 5^{ème} rapport d'investissement responsable, la Macif est convaincue que la transition écologique est la seule trajectoire possible pour une relance économique responsable et durable. Avec à fin 2020, 13,5 milliards d'euros d'encours investis en faveur de la transition énergétique et de la protection des écosystèmes, la Macif renforce cette année encore ses engagements :

- Contribution à l'objectif européen de neutralité carbone d'ici 2050,
- Réduction des plastiques qui menacent la santé de l'Océan et de l'Homme, grâce à la sensibilisation des émetteurs de plastique identifiés dans les portefeuilles d'investissement
- Réponse aux exigences de labels de la loi Pacte avec un an d'avance en Epargne responsable.

[Lien vers le rapport IR 2020](#)

« A la Macif, nous sommes convaincus que la transition écologique est une opportunité et un formidable levier pour une relance économique responsable et durable. Ainsi, nous devons redoubler d'efforts pour relever le défi environnemental et atteindre notamment la nécessaire neutralité carbone d'ici à 2050. A fin 2020, la Macif avait totalisé 13,5 Mds d'euros d'investissements dans des entreprises engagées en faveur de la transition énergétique et de la biodiversité. Nous allons poursuivre nos actions pour un monde plus juste et plus soutenable pour notre planète, parce que protéger le présent et permettre l'avenir pour nous tous et les générations futures, c'est notre raison d'être. » **Philippe Perrault, Président de la Macif**

La Macif s'engage dans ses investissements à contribuer à l'objectif européen de neutralité carbone d'ici 2050

- Par une stratégie de sortie totale du charbon thermique d'ici 2030 au niveau mondial,
- Par une exclusion des entreprises qui réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires dans les énergies fossiles non conventionnelles (pétrole et gaz de schiste et sables bitumineux) et des émetteurs qui initient des projets d'exploitation en Arctique pour ses investissements obligataires réalisés en direct,
- Par des investissements pour la transition énergétique vers une économie bas carbone alignés avec les objectifs de l'Accord de Paris et la neutralité carbone d'ici 2050.

Parler de neutralité carbone implique d'agir pour réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de compenser l'intégralité des émissions résiduelles par les puits de carbone naturels ou artificiels. Ceci permet d'atteindre un bilan nul des émissions de gaz à effet de serre, c'est-à-dire « Zéro Émission Nette » ou « ZEN ».

Dans ses activités internes, la Macif agit aussi pour réduire ses émissions de GES : campagne de réduction des consommations d'énergie, diminution des déplacements salariés et choix de modes de transports alternatifs moins émetteurs de polluants.

De plus, début 2021, la Macif, associée au groupe OFI, a adhéré au *Carbon Disclosure Project* (CDP). Cette organisation coordonne la collaboration des investisseurs institutionnels et les invite à adresser aux entreprises une

demande d'informations sur des problématiques en lien avec le changement climatique. Le CDP détient ainsi la base de données mondiale la plus importante sur l'impact environnemental des plus grosses entreprises.

Dans ce contexte, la Macif va lancer en juillet 2021 la création d'un nouveau fonds laboratoire neutre carbone à horizon 2050 avec OFI AM.

La Macif s'engage pour la réduction des plastiques qui menacent la santé de l'Océan et de l'Homme

Il est estimé que 8 à 13 millions de tonnes de plastiques sont déversés annuellement dans l'océan et finissent par se dégrader en microplastiques. Des polluants plastiques qui passent en partie dans la chaîne alimentaire marine pour finir dans notre assiette.

La Macif et OFI AM ont initié en 2020 une démarche pluri-annuelle de dialogue auprès d'émetteurs en portefeuille pour les sensibiliser sur l'importance de réduire leur recours au plastique.

Plusieurs secteurs d'activités, très exposés au risque plastique, ont été identifiés dont :

- ✓ les producteurs de textile, le lavage en machine répété des vêtements étant une source de rejet de microplastiques dans les eaux usées,
- ✓ les fabricants de pneus, en raison de l'abrasion et l'usure des pneus sur les routes produisant des microplastiques qui se retrouvent dans l'Océan via le vent et les eaux de pluies,
- ✓ les produits de cosmétique et d'hygiène qui contiennent des microbilles plastiques à base de polypropylènes, polystyrènes et autres polymères,
- ✓ l'agro-alimentaire, qui est encore le 1er secteur utilisateur en France d'emballages plastique à usage unique,
- ✓ la restauration collective, qui consomme beaucoup de bouteilles, gobelets et autres contenants en plastique.

Macif et OFI AM sont accompagnés dans cette démarche par l'association reconnue d'utilité publique « Surfrider Fondation Europe ».

Épargne responsable : Mutavie répond aux exigences de labels de la loi Pacte avec un an d'avance

Promulguée en mai 2019, la loi PACTE a imposé aux assureurs vie de nouvelles obligations en matière d'unités de compte responsables, vertes et solidaires. Ainsi, à compter du 1er janvier 2022, les assureurs vie devront proposer au moins un fonds labellisé ISR d'État, un solidaire et un labellisé Greenfin.

Mutavie, assureur vie responsable, s'attache à proposer depuis plusieurs années dans son contrat Multi Vie des fonds labellisés ISR d'État et un fonds solidaire labellisé Finansol. Depuis décembre 2020, ce contrat propose également un fonds labellisé Greenfin. C'est aussi le cas pour son contrat Jeewan Patrimoine qui s'est enrichi en janvier 2021 de nouvelles unités de compte labellisées dont une Greenfin. De la même manière, le PER Multi Horizon Retraite propose depuis décembre 2020 les 3 labels majeurs du marché sur ces supports en unités de compte.

Ainsi, les contrats phares de Mutavie offrent à ses sociétaires les moyens de donner du sens à leur épargne.

** Les investissements présentés dans le présent communiqué de presse sont les investissements du groupe Macif (SGAM) à fin 2020 intégrant les entités qui le composaient, dont ceux de la Macif, société d'assurance mutuelle et de sa filiale Épargne assurance vie Mutavie.*



A propos de la Macif • Assureur mutualiste, la Macif s'engage au quotidien auprès de ses 5,6 millions de sociétaires et clients pour protéger le présent et permettre l'avenir. La Macif propose des offres et services de protection simples et utiles en assurances dommages, santé-prévoyance et finance-épargne. Gérant plus de 18,4 millions de contrats, le groupe Macif, dont la mutuelle d'assurances faisait partie, a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 6,6 milliards d'euros en 2020. Depuis janvier 2021, la Macif est affiliée à Aéma Groupe. Aéma Groupe, né du rapprochement entre Aésio Mutuelle et Macif, imagine chaque jour les contours d'un monde plus juste et plus humain en plaçant la prévenance au cœur de la relation avec ses adhérents, sociétaires et entreprises clientes. Plus d'infos sur www.macif.fr.

Contacts presse :

Marion Quint - mquint@macif.fr - 01 55 31 67 18 – 06 28 11 56 38

Caroline Lemarchand – clemarchand@macif.fr - 01 55 31 67 75 – 06 28 11 56 37